



Haute Vallée
de la Garonne
Montagne
Sauvage
Pays de
l'OURS

COMMUNE DE FOS

PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024

Le 8 avril 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire.
Convocation et affichage effectués le 3 avril 2024.

Présents : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, Jean-Michel ESTOUP, Marie-Louise TREY, Isabelle DEQUESNE et Dominique BOUTONNET,

Représentés par pouvoir : André OSET a donné procuration à Mme DEQUESNE Isabelle et Jean-Christophe CERCIAT a donné procuration à Jean-Michel ESTOUP.

Absent :

Arrivée en cours de séance :

Départ en cours de séance :

Secrétaire de séance : les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal, Mme Marie-Louise TREY, à l'unanimité du Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2024. Monsieur le Maire propose de voter le dernier compte rendu de conseil. Mr BOUTONNET indique qu'il ne participera pas au vote dans la mesure où la majorité du conseil se permet de valider un procès-verbal sans qu'il y soit mentionné le dernier quart d'heure, donc cela ne sert à rien de voter.

M. le Maire précise que la loi n'oblige pas à retranscrire l'intégralité des propos d'un conseil municipal.

M. BOUTONNET : on en arrive à valider des choses tronquées !

M. le Maire propose d'enregistrer voir de filmer les conseils municipaux, ce que les conseillers approuvent.

Il est adopté par 6 voix POUR et 1 ABSTENTION (OSET). M. BOUTONNET ne participe pas au vote.

M le maire propose de passer à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Adhésion à Plurélya
- Vote des dépenses en investissement budget principal.
- Vote des taux TFB, TFNB et TH 2024.

- Vote du budget primitif 2024.
- Vote ajustement des tarifs de La Gentilhommière
- Vote des dépenses en investissement budget annexe SPIC.
- Vote du budget annexe SPIC 2024.

Questions diverses

Adhésion à Plurélya

M. le Maire : Nous étions dans l'obligation de nous mettre en régularité avec la gestion des œuvres sociales, par le passé une carte cadeau d'une valeur de 100 € était offerte à chaque agent. L'adhésion coutera le même pris par agent car elle est de 99 € par agent.

Mme DEQUESNE : avez-vous consulté plusieurs organismes ?

M. le Maire : oui

M. BOUTONNET : qu'en pense les agents ?

M. le Maire : le personnel est satisfait.

Vote : UNANIMITE

Vote des dépenses en investissement budget principal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de voter les investissements pour l'inscription au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire propose :

- D'inscrire 10 000 € au compte 21318, autres bâtiments publics pour la création de WC public.
- D'inscrire 40 000 € au compte 2132, immeubles de rapport pour les travaux de la maison CCAS.
- D'inscrire 1 681,33 € au compte 2184, mobilier.

M. le Maire précise que pour les travaux du CCAS il faudra obtenir un prêt sinon il faudra renoncer ou vendre un autre bien, comme le Presbytère qui tombe en ruine et demanderait une somme trop importante pour être restauré.

M. le Maire explique que pour le compte 2184, la somme précise sert à l'équilibre et qu'il faut budgéter du mobilier car il y aurait 23 élèves à l'école la rentrée prochaine et si d'autres arrivent en cours il faudra acheter des tables... D'ailleurs si cela se produit à partir de 24 élèves, l'école ouvrira une deuxième classe ! ça serait un coup de tonnerre dans le paysage car on avait plutôt peur de la fermeture il y a quelques temps.

M. BOUTONNET souhaite plusieurs explications : Pour le CCAS, tu proposes 40 000 € c'est sous-estimé ! il n'y a aucune démarche je suppose...

M. le Maire : si, nous avons fait faire un devis à l'époque pour un montant de 36 000 € mais vu l'augmentation des coûts.

M. BOUTONNET : les 10 000 € pour les WC public comprennent la mise aux normes pour l'assainissement ?

M. le Maire : c'est sur le réseau de la mairie.

M. BOUTONNET : et si cela ne convient pas ?

M. le Maire : on se branchera sur la microstation de la Gentilhommière qui va être construite.

M. BOUTONNET : donc les 10 000 € c'est quoi ?

M. le Maire : le changement de place de la porte blindée, le carrelage, la création de WC handicapé.

M. BOUTONNET : c'est quoi les travaux en régie qui sont inscrits ?

M. le Maire : rien n'est défini mais à chaque fois qu'on fera des travaux par les employés municipaux, nous les ferons en régie.

Mme DEQUESNE : c'est la même chose que pour l'appartement, une écriture comptable.

M. BOUTONNET : mais c'est pour un projet particulier ?

M. le Maire : oui, c'est les heures des agents pour les futurs travaux, wc public, gîte.

Mme DEQUESNE : donc ils ne feront pas l'entretien du village car occupés à autre chose.

M. le Maire : moins que l'an passé, et un certain nombre de travaux si on ne les fait pas en régie on ne pourrait pas les faire.

Mme DEQUESNE : je suis contre dans la mesure où c'est flou, c'est des sommes engagées pour on ne sait pas quoi exactement.

Vote : POUR 5 CONTRE 3 (DEQUESNE, BOUTONNET, OSET)

Vote des taux TFB, TFNB et TH 2024.

Monsieur le Maire rappelle que les taux n'ont pas été augmenté depuis 3 ans et que le budget de la commune a été fait de manière à retrouver un fonds de roulement confortable. Pour y arriver, les dépenses sont contenues au maximum et les recettes sont supérieures avec une hausse des impôts modérée qui nous fera une recette supplémentaire. En pratique, la hausse d'impôts consiste à majorer au maximum la taxe d'habitation, puisque depuis cette année il est possible de décorrérer la hausse de la TH de celle de la TF, et d'augmenter le taux de TF de 5%.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- d'augmenter comme suit les taux en 2024

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29,44	30,91
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	50,36	52,87
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	3,66	4,60

M. le Maire explique que les recettes seront de 15 000 € supplémentaires. Il indique que les taux de la commune sont parmi les plus bas du département, et qu'avant avec les effets du coefficient correcteur et le reversement du FNGIR la commune était débitrice en matière d'impôt.

M. BOUTONNET : on avait dit en début de mandat pas d'augmentation d'impôt ! C'était une promesse, et tout cela du fait d'une mauvaise gestion dont on se doutait tous depuis longtemps. Je ne trouve pas cela honnête de comparer à une strate départementale car il y a Toulouse etc... et si on compare avec une petite commune ce n'est pas la même chose, faut comparer le comparable. La Dotation Globale de Fonctionnement augmente et là on tape sur les gens extérieurs avec la taxe d'habitation qui augmente de 20 % !

M. le Maire : non on passe de 3.66 % à 4.6 % et il y a un consentement à l'impôt avec les services que nous proposons.

M. BOUTONNET : nous n'avons pas la même interprétation car je ne vois pas ce que nous avons fait depuis 3 ans...

M. le Maire : le secrétariat s'occupe beaucoup d'aider les administrés pour les procédures administratives.

Mme DEQUESNE : ce n'est pas un service organisé et sans communication, il ne faut pas mettre des choses en avant qui ne sont pas existantes.

Vote : 5 POUR 3 CONTRE (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

Vote du budget primitif 2024.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que consécutivement au passage à la nomenclature M57, il doit être inscrit au budget la mention du taux de fongibilité des crédits ; cela permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Lecture du budget par M. le Maire.

Budget primitif 2024

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	158715.70	Revenus de gestion courante	56675.00
Charges de personnel	202440.00	Impôts et taxes	221002.00
Atténuation de produits	64711.00	Dotations, subventions, participations	97089.00
Opérations d'ordre entre section	3626.33	Autres produits de gestion	32411.00
Autres charges de gestion	35895.00	Atténuation de charges	9380.00
Charges financières	1135.00	Excédent de fonctionnement reporté	34596.03
Charges exceptionnelles	2500.00	Opérations d'ordre entre section	18310.00
Dotations aux provisions	450.00	Produits financiers	10.00
TOTAL	469473.03	TOTAL	469473.03
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Déficit d'investissement reporté	65479.11	Opérations d'ordre	3626.33
Opérations d'ordre entre section	18310.00	Dotations fonds divers réserves	65479.11
Remboursement d'emprunts	4955.00	Subventions d'investissement	10800.00
Immobilisations corporelles	51681.33	Emprunts	60520.00
TOTAL	140425.44	TOTAL	140425.44
Général	609898.47	Général	609898.47

Mme DEQUESNE : La Gentiane est encore d'actualité ?

M. le Maire : oui car l'an passé le laboratoire n'avait pas eu les visas pour les employés, cette année j'ai demandé au sous-préfet d'appuyer les demandes de visas et Christophe CERCIAI accompagnera l'entreprise sur place pour voir la faisabilité. Il faudra tout de même revoter.

Mme DEQUESNE : d'un côté on touche la dotation biodiversité Natura 2000 et de l'autre on va ramasser dans quelle condition, quelle quantité de la Gentiane qui met 40 ans à repousser. Ils ont déjà pillé les autres endroits des Pyrénées.

M. BOUTONNET : En ce qui concerne les heures de l'agent d'entretien, fait-elle les 28 heures actuellement ?

M. le Maire : non.

M. BOUTONNET : elle les touche en salaire ?

M. le Maire : oui.

M. BOUTONNET : nous avons augmenté les heures de 16h/semaine à 28h/semaine pour la Gentilhommière, et il n'y a plus la Gentilhommière mais on continue de payer pour 28 h ?

M. le Maire : il y a le gîte et elle fait 28h annualisé, attention à ce que l'on dit.

M. BOUTONNET : je ne dis pas qu'elle ne fait rien !

M. le Maire : encore heureux !

M. le Maire : au sujet du FPIC, je réclame depuis 2 ans à la communauté de communes que le curseur du prélèvement qui se répartie entre les communes et la CCPHG soit bouger en faveur des communes et nous avons réussi cette année à le mettre à 0, au lieu de +15 pour la CCPHG. Ce qui nous fera une recette supplémentaire de 1000 €.

M. BOUTONNET et Mme DEQUESNE demandent à quoi correspondent les 300 € de la ligne « produits de traitement ».

M. le Maire : c'est le désherbant, on a le droit pour le cimetière.

Mme DEQUESNE : lequel ?

M. le Maire : du glyphosate, malheureusement nous avons essayé de trouver d'autres moyens et rien ne marche.

M. BOUTONNET : je fais partie des personnes qui ont porté plainte contre eux, il y a des doutes graves sur les effets et les personnes ; et on nous sort cela en plein conseil !

M. le Maire : c'est la loi, ils ont voté pour que les communes puissent l'utiliser.

M. le Maire : cette année résiliation du contrat des copieurs nous allons faire des économies : de 2400 € à 1320 €.

M. BOUTONNET : quelle est l'embauche cette année et pourquoi ?

M. le Maire : c'est le remplacement de l'ATSEM en congé maternité.

M. ESTOUP : pas d'embauche de cantonnier cet été ?

M. le Maire : si, 1 mois et demi plus le prestataire de service qui est efficace.

Mme DEQUESNE : allons-nous payer cette année pour la piscine de Saint-Béat ?

M. le Maire : non, c'est la CCPGH qui prend la piscine à sa charge.

M. le Maire : l'an passé, faute de dossier complet nous n'avons pas versé la subvention au comité des fêtes, alors on se réserve le droit de verser une subvention exceptionnelle cette année.

M. BOUTONNET : pour les subventions, y a-t-il les arrêtés attributifs ?

M. le Maire : non, nous allons faire les demandes et commencerons les travaux qu'une fois la subvention accordée, nous ne referons pas la même erreur qu'avec la Gentilhommière.

Mme DEQUESNE : si on ne sait pas, il ne faut pas l'inscrire au budget ! Car nous ne pouvons pas dépenser si nous ne recevons rien.

M. BOUTONNET : comme les prêts, nous ne savons pas.

M. le Maire : ils vont réétudier notre dossier avec cette année une CAF positive.

M. BOUTONNET : de combien aurait été la CAF sans les travaux en régie ?

M. le Maire : de - 41 000 €.

M. BOUTONNET : il ne faut pas prendre les banques pour des imbéciles !

M. le Maire : nous verrons.

M. BOUTONNET : on voit où nous sommes arrivés quand on fait des budgets où l'on prévoit des choses peu réalistes, on se retrouve avec une CAF à - 41 000 € et un fonds de roulement divisé par 6.

M. le Maire : cela correspond à la subvention de 100 000 € à la Gentilhommière, aux travaux de l'école, la réparation du canal, etc... Nous faisons le nécessaire, quoi de plus réaliste ?

Vote : 5 POUR 3 CONTRE (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

Vote ajustement des tarifs de La Gentilhommière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait d'ajuster les tarifs de La Gentilhommière.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de La Gentilhommière comme suit :

Tarifs épicerie

La Gentilhommière applique une marge de 35 % sur tous les produits HT arrondis à l'euro supérieur, sauf les alcools qui auront une marge de 40 % HT arrondis à l'euro supérieur.

Tarifs boulangerie (prix HT tva à 5.5 %)

Baguette	1€23
Perenne	2€27
Croissant	1€14
Chocolatine	1€23

Tarifs hôtel (pas de TVA)

Chambre « randonneur » prix par personne	35€00	} ARRÊT
Chambre double	52€00	
Chambre triple pour 2 personnes	52€00	
Chambre triple pour 3 personnes	75€00	

Tarifs gîte (pas de TVA)

Nuitée par personne dortoir	25€00
Nuitée par personne chambre	35€00

Tarifs bar (prix HT tva 5.5 % sans alcool et 20 % avec alcool)

Café ou café allongé	1€23
Double café	2€46
Café au lait	1€61
Double café au lait	3€41
Capuccino	3€79
Chocolat chaud	3€32
Thé, infusion	2€37
Thé au lait	2€65
Eau plate bouteille 50 cl	0€95
Eau plate bouteille 1l	1€42
Sirop à l'eau	0€95
Jus de fruit	2€37

Soda, Perrier	2€37
Ice Tea artisanal	2€37
Limonade artisanale	2€37
Diabolo	1€90
Verre de vin 15 cl	1€67
Bière pression Licorne blonde 25 cl	1€67
Bière pression Licorne blonde galopin 15 cl	1€25
Bière pression Licorne blonde pinte 50 cl	2€92
Bière pression Black brune 25 cl	2€50
Bière pression Black brune galopin 15 cl	1€67
Bière pression Black brune pinte 50 cl	4€83
Supplément Picon	0€83
Supplément sirop	0€18
Bière bouteille artisanale	2€50
Bière bouteille Occitan pale Ale	2€92
Ricard	2€08
Martini, Porto, Suze, Muscat	2€50
Kir	2€08
Whisky JB 2cl	2€08
Whisky JB 4 cl	3€33
Whisky Jack Daniel 2 cl	2€50
Whisky Jack Daniel 4 cl	3€75
Whisky Black Mountain 2cl	2€92
Whisky Black Mountain 4cl	5€00
Rhum Havana blanc 4cl	3€33
Rhum Havana brun 4cl	3€75
Rhum Don Papa 4cl	5€00
Supplément boisson gazeuse	1€89
Get 27, Baileys 5cl	2€92
Vodka, Armagnac, Cognac, Calvados 5cl	3€33

Tarifs restaurant (prix HT tva 10 %)

Petit-déjeuner :	6€36
Plat	9€10
Entrée seule ou dessert seul	4€55
Entrée + plat	12€27
Entrée + plat + dessert	15€45
Plat + dessert	12€27
Sandwich simple	3€64
Sandwich varié	5€45
Plat à emporter (tva 5.5 %)	6€64
Glace 1 boule	1€82
Glace 2 boules	2€73
Glace 3 boules	3€64
Glaces diverses	<i>tarif conseillé</i>
<u>Tarifs vin restaurant prix HT tva 20 % :</u>	
Vin pichet ¼	3€33
Vin pichet ½	5€42

Vin bouteille : prix de l'épicerie multiplié par deux.

M. BOUTONNET : pouvons-nous avoir le détail de ce que rapporte le gîte ?

M. le Maire : l'an dernier il y a eu 525 nuitées, donc cette année nous prévoyons 700 car il n'y a plus l'hôtel.

M. BOUTONNET : tarifs restaurant ? il va y avoir un restaurant ?

M. le Maire : la cuisine devrait être opérationnelle fin du mois et si on arrive à avoir un barnum on pourra servir des repas.

Vote : 6 POUR 2 CONTRE (DEQUESNE, OSET)

Vote des dépenses en investissement budget annexe SPIC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de voter les investissements pour l'inscription au budget primitif 2024 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.

Monsieur le Maire propose :

- D'inscrire 2 375 € au compte 2031 frais d'études, pour les honoraires architecte des travaux de La Gentilhommière.
- D'inscrire 72 490 € au compte 2313 immobilisations en cours construction, pour les travaux de La Gentilhommière.
- D'inscrire 6 000 € au compte 2184 pour l'achat de mobiliers.
- D'inscrire 25 191.51 € au compte 2188 autres immobilisations corporelles.

M. le Maire précise que le compte 2188 est pour équilibrer le budget.

En ce qui concerne les travaux de l'annexe, M. le Maire souligne que l'entreprise BRICOMARCHE a offert une facture de 600 €, l'entreprise MARTIN ET FILS a offert le bar en bois séquoia et que l'électricien ALLELEC fera une petite facture en soutien à la Gentilhommière. Il explique que les 72 490 € budgétés (qui comprend les travaux de la maison d'Arlette pour faire la chambre handicapée et la nouvelle cuisine) + les 2 375 € correspondent au montant pour finir la 1^{ère} tranche et donc percevoir la totalité de la subvention DETR.

M. BOUTONNET : cela veut dire que l'on ne va pas s'asseoir autour d'une table pour discuter du futur de la Gentilhommière, c'est déjà fait. Et où allons-nous trouver les 72 490 € ?

M. le Maire : nous avons déjà les 22 274 € de la région, nous attendons sous peu un autre acompte de la DETR et les dons (10 270 € déjà encaissés + ceux du concert solidaire) pour pouvoir payer les travaux.

M. BOUTONNET : suite à l'incendie, est-ce que l'on pourra se retrouver autour d'une table pour savoir ce que l'on fait ?

M. le Maire : après le vote du budget il y aura une réunion.

M. BOUTONNET : avec les propositions de ce budget on plonge encore plus alors bien sûr que je vote contre.

M. le Maire : non, la CCPHG a voté une subvention de 20 000 € pour la Gentilhommière.

M. BOUTONNET : Ah ! Et on découvre ça, là en plein conseil !

M. ESTOUP : ça été voté jeudi soir à la communauté de communes.

Vote : 5 POUR 3 CONTRE (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

Vote du budget annexe SPIC 2024.

Lecture du budget annexe SPIC par M. le Maire.

Budget primitif SPIC 2024

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Variation des stocks	5135.00	Variation des stocks	1800.00
Charges à caractère général	902120.00	Revenus de gestion courante	153659.47
Charges de personnel	109900.00	Autres produits de gestion	10.00
Autres charges de gestion	500.00	Produits exceptionnels	871500.00
Déficit d'exploitation reporté	19488.47	Opération d'ordre entre section	11438.00
Amortissement	1264.00		
TOTAL	1038407.47	TOTAL	1038407.47
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opération d'ordre entre section	11438.00	Excédent d'investissement reporté	26201.51
Immobilisations incorporelles	2375.00	subventions d'investissement	85139.00
Immobilisations corporelles	31324.51	Opération d'ordre entre section	6287.00
Immobilisations en cours	72490.00	Avances commandes immo corpo	26261.00
Opération patrimoniales	26261.00		
TOTAL	143888.51	TOTAL	143888.51
Général	1182295.98	Général	1182295.98

M. BOUTONNET : j'aurais aimé que le compte 706 (prestation de service) soit divisé en sous-catégorie pour savoir ce qui est rentable car ce compte comprend l'hôtel, le gîte et la cantine scolaire.

M. le Maire : le compte le plus rentable est celui du bar.

M. ESTOUP : c'est quoi libéralité reçue ?

M. le Maire : c'est la cagnotte et le concert de solidarité.

Mme DEQUESNE : le dossier assurance est clôturé pour avoir la somme de 821 000 € ?

M. le Maire : non, nous avons une estimation de l'architecte qui s'élève à 1,5 millions et nous avons partagé en deux car cela sera versés sur deux ans. Nous devons attendre les appels d'offres. Nous avons déjà perçu 268 000 € d'indemnités.

Mme DEQUESNE : mais tu as payé les factures avec ?

M. le Maire : oui, toutes les factures de mise en sécurité et 2A DESAMIANTAGE sont payées.

M. BOUTONNET : ne pouvons-nous pas plutôt inscrire la somme une fois que celle-ci est versée ?

M. le Maire : nous sommes dans un premier temps indemnisés, puis on paye les factures, mais le problème est que nous devons avancer la TVA.

Mme DEQUESNE : le choix d'avoir coupé c'est aléatoire.

M. le Maire : oui mais cela ne change rien, ce que l'on reçoit on le reverse, je ne vois pas le problème ! on fait les travaux avec l'argent de l'assurance.

Mme DEQUESNE : ils vont sortir un montant global ?

M. le Maire : oui à la fin des appels d'offre.

Mme DEQUESNE : se pourrait-il qu'il y ai un reste à charge pour la commune, qu'ils ne prennent pas à 100 % ?

M. le Maire : non, c'est reconstruction à neuf avec toutes les mises aux normes, tout est pris en charge excepté la maison d'Arlette où ils prennent seulement le toit. Que ce soit 1,5 millions ou 2, c'est pareil, on dépense ce que l'on perçoit.

Mme DEQUESNE : je suis étonnée, on fait comme si la Gentilhommière fonctionnait toujours.

M. BOUTONNET : et les salariés ?

M. le Maire : nous payons les salariés et nous sommes remboursés par la suite.

Vote : 5 POUR 3 CONTRE (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

Questions diverses :

Mme DEQUESNE : tu as déposé un permis de construire modificatif mais tu as déjà commencé les travaux !

M. le Maire : l'annexe n'est pas concernée par le permis modificatif, l'annexe était sur le permis de construire de 2021. Nous avons juste inversé le calendrier des travaux et commencé par l'annexe.

Mme DEQUESNE : dans mon souvenir, il y avait le strict minimum.

M. le Maire : ce que nous faisons est le strict minimum, c'était une salle polyvalente et il fallait le sol, les peintures et les baies vitrés.

La parole est donnée au public :

Public : Avant la dissolution du CCAS, il y avait un bon budget qui aurait permis de faire les travaux à la maison du CCAS de s'autofinancer car il est dommage que cette maison soit fermée.

M. le Maire : entièrement d'accord.

Public : pouvez-vous me rappeler combien de recette pour le pâturage ?

M. le Maire : 600 € pour Salountère et 570 € pour les prés.

Public : en ce qui concerne les captages, il faudrait faire un courrier très sérieux car nous allons manquer d'eau cet été même si j'espère me tromper.

M. le Maire : j'ai répondu au dernier conseil municipal, réseau31 s'en occupe très sérieusement, ils ont réparé les fuites et sont en train de nettoyer le captage.

Public : les travaux de sécurité du gîte ont-ils été fait ?

M. le Maire : oui.

M. BOUTONNET : les travaux non, j'y suis allé et non, les travaux sur le cumulus, le gaz et le ramonage n'ont pas été fait.

M. le Maire : ils ont été faits.

M. BOUTONNET : il faut faire les prescriptions. Je ne pense pas que ce soit normal que le gîte soit fermé à clef, car les randonneurs peuvent arriver à n'importe quelle heure.

M. BOYA : nous l'avons fermé à cause de Lucien et il sera fermé tant qu'il n'aura pas récupéré ses affaires.

M. le Maire : en saison il est toujours ouvert.

M. TREY : pour Lucien, il fallait régler le problème, je m'étais occupé de tous les papiers et je lui avais trouvé un appartement qu'il a visité, il a même signé le bon de visite puis il m'a agressé verbalement.

Public : il ne pouvait pas aller à MELLES sachant qu'il est en vélo !

Mme TREY : il allait bien à VEILHA avec son vélo !

La séance est levée à 20h35

PV approuvé à la séance du 1^{er} août 2024
Le Maire, PENETRO Pascal

Secrétaire de séance,



